

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 5 juillet 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 29/06/2018

Début de la séance : 18h51

Fin de la séance : 20h34

Nombre de votants : 92

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 5 juillet 2018 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 13/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet : Compte rendu analytique.

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. DELARUE, RENAUX, JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, DHONDT, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLOT, HÉMART, GUÉANT, DELRUE, BOURGOIS, DOMISE, LORIC, THÉVENIAUD, SAVREUX, HUTIN, LESSARD, ANGER, CARDON, DUPILLE, SÉRY, Mmes VERRIER, RODINGER, HAMADI, BOUCHEZ, BUDYNEK, BOHAIN, GARDEZ, MAKDASSI-FARKOUH, LION-LEC, LEPRESLE, BERGER, BOUVET, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, HADOUX, Mme ROUSSEL, MM. CAPRON, DUFLOUCQ, PENAUD, Mme DUBREUCQ, MM. LEFEUVRE, MAQUET, POIRET, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, DE FRANCQUEVILLE, BEAUPÈRE, ÉVRARD, Mmes DUVIVIER, CRINON, MM. DARRAGON, DUFOUR, DUSSART, Mmes TREFCON, DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. BILLOT, Mme BRIAULT, MM. VIGNOLLE, CARON, LELEU, TAUFOR, Mme ALLAIS.

Membres empêchés :

MM. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), GRUMETZ (pouvoir à M. BEAUPÈRE), MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ), Mmes FINET (pouvoir à M. RENAUX), BRUNEL (pouvoir à M. DUFLOT), MM. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), ABET (pouvoir à M. JARDÉ), Mmes ROY (pouvoir à Mme DEVÈZE), LE CLERCQ (pouvoir à Mme BOUCHEZ), LAPA (pouvoir à M. LEFEUVRE), MM. CANDÉLA (pouvoir à M. DUSSART), MILLE (pouvoir à M. DHONDT), Mmes GUÉROULT (pouvoir à Mme BOHAIN), DELÉTRÉ (pouvoir à M. GEST), LANGLACÉ, MM. FOUCAULT (pouvoir à M. DELARUE), NAVARRE (pouvoir à M. ÉVRARD), LEPOETRE (pouvoir à M. DUFLOUCQ), Mmes BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 5 juillet 2018

DEVAUX), PINON (pouvoir à M. HÉMART), M. CLAISSE (pouvoir à M. THÉVENIAUD), Mme ANNOOT, (pouvoir à M. LESSARD), MM. JOVELET, DESCHAMPS, DE WITASSE THÉZY.

M. Eric MAQUET a été installé dans ses fonctions en début de séance (point n°0).

Mme ALLAIS est arrivée à 20h12 (point n°30), M. BOURGOIS a quitté la séance à 20h20 (point n°42).

La séance est ouverte à 18 H 51.

Monsieur le Président a informé l'assemblée du décès de Monsieur Régis Richard, conseiller métropolitain, représentant de la commune de Longueau. Il a également informé les conseillers du décès de plusieurs agents métropolitains qui se sont succédés récemment : Sébastien DUMEIGE, Béatrice LACHENAL, Marie-Laure CARMIER et Françoise BLONDEL.

Une minute de silence a été observée afin de leur rendre hommage.

Monsieur le Président a été informé par Madame le Maire de Longueau que Monsieur Éric MAQUET acceptait de siéger au sein du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole en remplacement de Monsieur Régis RICHARD. Il a donc été installé dans ses fonctions.

1- Délégations de vote

Daniel ABET a donné pouvoir à Olivier JARDÉ
Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Guillaume DUFLOT
Colette FINET a donné pouvoir à Jean-Claude RENAUX
Pascal FRADCOURT a donné pouvoir à Raïfah MAKDASSI-FARKOUH
Clément GRUMETZ a donné pouvoir à Daniel BEAUPÈRE
Mathilde ROY a donné pouvoir à Nathalie DEVÈZE
Vladimir MENDÈS-BORGÈS a donné pouvoir à Catherine GARDEZ
Clément STENGEL a donné pouvoir à Patrick PIGOUT
Nathalie LE CLERCQ a donné pouvoir à Marie-Hélène BOUCHEZ
Florence LAPA a donné pouvoir à Serge LEFEUVRE
Ernest CANDÉLA a donné pouvoir à Édouard DUSSART
Denis MILLE a donné pouvoir à Denis DONDHT
Caroline GUÉROULT a donné pouvoir à Caroline BOHAIN
Margaux DELÉTRÉ a donné pouvoir à Alain GEST
Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Hubert DELARUE
Maurice NAVARRE a donné pouvoir à Dominique ÉVRARD
Pierre LEPOETRE a donné pouvoir à Patrick DUFLOUCQ
Nedjma BEN MOKHTAR a donné pouvoir à Valérie DEVAUX
Anne PINON a donné pouvoir à Jean-René HÉMART
Pascaline ANNOOT a donné pouvoir à Jacques LESSARD
Chantal LANGLACÉ s'est excusée.
Hubert TAUFOR a siégé pour la commune de CARDONNETTE.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Monsieur Claude VITRY en qualité de secrétaire et Monsieur Martin DOMISE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

Il a été rappelé que la prochaine séance se tiendrait le 20 septembre 2018 à 18 heures en salle des Assemblées.

4 - Procès-verbal de la séance du 31 mai 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 24 mai et le 22 juin 2018 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Dont acte

6 - Action de promotions et d'animations. Aéro-club de Picardie Amiens Métropole. Animation 20.000 lieues dans les airs. Subvention.

Comme en 2017, une subvention de 8 000 € a été accordée à l'aéro-club de Picardie Amiens-Métropole pour l'organisation de la quinzième édition de l'aéro-kermesse « 20.000 lieues dans les airs ».

Adopté à l'unanimité

7 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois ADUGA. Participation d'Amiens Métropole. Année 2018. Convention.

Il a été décidé d'approuver la participation financière d'Amiens Métropole à l'ADUGA d'un montant de 210 281 € au titre de l'année 2018 et d'approuver la convention correspondante, que le Président a été autorisé à signer.

Adopté à l'unanimité

8 - Amiens. Rue Saint-Leu. Aménagement. Déclaration préalable.

La rue Saint-Leu est incluse dans le périmètre de plusieurs monuments inscrits ce qui implique de déposer auprès de l'Architecte des Bâtiments de France une déclaration préalable avant de réaliser un quelconque aménagement.

Il a donc été décidé d'approuver le dossier de déclaration préalable relatif à l'aménagement de la rue Saint-Leu, ainsi que son dépôt. Le président a été autorisé à signer toutes les pièces afférentes, à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers concernant le financement des travaux d'aménagement et à demander le commencement anticipé des travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention.

Adopté à l'unanimité

9 - Amiens. Rue Saint Leu. Acquisition. Déconstruction. Construction d'une nouvelle salle de spectacle.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle rue Saint-Leu, dédiée aux musiques actuelles, il a été décidé d'acquérir auprès de la Ville d' Amiens :

- les propriétés bâties cadastrées section AB n°97, 98 et 99 sur lesquelles sont édifiées trois maisons à usage d'habitation libres de toute occupation sises à Amiens 1, 1bis et 3 rue Edmond Fontaine ;
- les parcelles non bâties cadastrées section AB n°s 90, 91, 93 et 338 grevée, notamment, d'une servitude de passage au profit de la parcelle AB n°244 ainsi que les droits indivis qui y sont rattachés hormis la parcelle cadastrée AB n°91, à concurrence de 597/1000^{ème} de la parcelle en indivision cadastrée section AB n°96.

Le coût de l'acquisition s'élève à 74 350 € conformément à l'avis du Service des Évaluations Domaniales. Afin de permettre la réalisation de ce projet le président a été autorisé à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de démolir et de construire sur les parcelles concernées, et à signer tout acte et pièce se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité

10 - Médiation dans des litiges relevant de la compétence du juge administratif. Convention.

Le code de justice administrative prévoit la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges relevant de la compétence du juge administratif. Il s'agit de trouver un accord via le médiateur désigné par le tribunal administratif, la médiation pouvant ensuite être homologuée par le juge administratif. Le Président de la Cour administrative d'appel de Douai et le Président du Tribunal administratif d'Amiens ont saisi Amiens Métropole pour proposer la signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la médiation. Cette convention a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

11- Réorganisation des organismes HLM. Rapprochement de l'OPAC et de l'OPSOM.

Dans la perspective de la future loi ELAN (Loi sur l'évolution du logement de l'aménagement et du numérique) qui incitera les EPCI et les collectivités à engager la réorganisation des organismes HLM à l'échelle départementale, il a été décidé d'initier dès aujourd'hui une réflexion sur les modalités d'un rapprochement entre l'OPH d'Amiens Métropole et l'OPH de la Somme.

Observation : MM. CARDON, LESSARD et Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

Adopté

12- SEM Zénith Amiens Métropole. Statuts. Désignation. Modification.

Amiens Métropole est actionnaire de la SEM ZAM et participe donc à sa gouvernance. Plusieurs événements récents ont eu un impact sur la constitution des organes de gestion de cette SEM et ont nécessité de revoir les statuts de la société. Un administrateur de la SEM (le Crédit Mutuel) a démissionné et il a été voté à l'unanimité pour son non remplacement.

Afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la société, il a été décidé d'abaisser le nombre minimum d'administrateurs, actuellement fixé à 6, à la limite posée par le Code de commerce, soit 3 administrateurs, et de maintenir le nombre maximal à 10.

Les statuts ont donc été modifiés en conséquence.

Par ailleurs, dans le cas de la SEM ZAM, Amiens Métropole, seul actionnaire public, détient 78.5% du capital. Au regard des règles énoncées ci-dessus et du nombre d'administrateurs privés actuellement présents au sein du Conseil d'Administration le nombre de sièges revenant à la collectivité est de 4.

Ont donc été désignés pour siéger au sein du conseil d'administration et pour représenter la métropole au sein du C.A. de la SEM ZAM :

- M. Benoît MERCUZOT
- M. Pascal FRADCOURT
- M. Alain MOLLIENS
- M. Jean-Pierre HADOUX

Les nouveaux statuts ont été approuvés et le président a été autorisé à signer les actes se rapportant au présent dossier.

Observation : M. DUPILLE et Mme BOUVET se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

13- Espaces Naturels Sensibles. Programme global d'actions en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Subvention. Année 2018. Convention.

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention plafonnée à 5 000 € au profit du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre du programme global d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces naturels du territoire d'Amiens Métropole. La signature par le président de la convention cadrant l'utilisation de cette subvention a également été approuvée.

Ce programme vise notamment à :

- Identifier les sites nécessitant des prospections complémentaires pour actualiser les données ;
- Poursuivre le travail d'accompagnement engagé avec les communes de la métropole ;
- Concrétiser les actions de communication et de sensibilisation.

Le coût de ce programme est estimé à 6 018 €. Le conseil départemental y participera à hauteur de 1 018 €.

Adopté à l'unanimité

14 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers. Année 2016.

Les membres du conseil d'Amiens Métropole ont pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers pour l'année 2016.

Dont Acte

15 - Saleux. Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers. Remboursement à la commune.

Il a été décidé de rembourser la somme de 37 987,68 € TTC à la commune de Saleux. Ce montant correspond à la redevance spéciale trop perçue pour la période de juin 2010 au 4^{ème} trimestre 2016. La collectivité émettra les titres correspondant à la redevance spéciale due par la commune de Saleux pour la période du 4^{ème} trimestre 2016 au 1^{er} trimestre 2018 pour un montant de 20 386,17 € TTC.

Les conventions correspondantes ont été approuvées et le président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

16 - Sensibilisation du public. 8^{ème} fête des jardiniers. Association des jardins familiaux Saint Pierre-Rivery. Subvention.

Une subvention de 1 500 € a été accordée à l'association des jardins familiaux Saint Pierre-Rivery pour l'organisation de la 8^{ème} édition de la "Fête des Jardiniers" dont l'objectif est de développer la biodiversité locale dans les jardins. Cette manifestation, dont le budget global est évalué à 11 473 €, s'intègre dans la trame urbaine verte et bleue et a été adoptée par la collectivité.

Adopté à l'unanimité

17 - Stratégie de déploiement de l'énergie solaire sur le territoire d'Amiens Métropole. Demande de subvention ADEME.

La réalisation d'une étude de déploiement d'une stratégie solaire sur le territoire métropolitain a été autorisée. Le montant de cette étude est évalué à 70 000 € dont environ 45 000 € seront dédiés à la réalisation et à la mise à disposition du cadastre solaire pour l'estimation par tout un chacun du potentiel solaire de sa toiture. Le président a été autorisé à solliciter l'ADEME pour obtenir une participation au financement de cette étude, financement qui pourrait atteindre les 70%.

Adopté à l'unanimité

18 - Accueil de jeunes volontaires du service civique au sein de la collectivité.

Dans le cadre du développement d'une politique jeunesse innovante offrant aux jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble, il a été décidé d'approuver la mise en place du service civique au sein de la collectivité. Le président a été autorisé à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagements de service civique avec les volontaires ainsi que les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Adopté à l'unanimité

19 - Modalités d'organisation du vote électronique lors des élections professionnelles 2018.

Les prochaines élections des représentants du personnel de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole se tiendront le 6 décembre 2018. Il a été décidé lors de la séance d'avril de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages. Les modalités techniques d'organisation du vote électronique par internet, définies par l'article 4 du décret n°2014-793 et reprises dans l'annexe à la délibération ont été adoptées.

Observations : MM. CARDON, LESSARD, Mmes LEPRESLE et ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) ont voté contre.

Mmes LION-LEC et BERGER se sont abstenues.

MM. ANGER et HUTIN n'ont pas pris part au vote.

Adopté

20 - Amiens et Longueau. Aires de moyens séjours. Modification des règlements intérieurs.

Les nouveaux règlements pour les aires de moyens séjours de Grâce à Amiens et du bois des roses à Longueau ont été adoptés et le président a été autorisé à les signer. La modification offre la possibilité :

- D'une part de prendre en compte la durée de l'année scolaire pour permettre aux enfants d'effectuer une année complète ;
- D'autre part de prévoir un paiement des consommations réelles avec un forfait minimum d'électricité et un forfait minimum d'eau s'élevant à 10 € par place et par semaine afin de pallier, au moins en partie, les vols d'eau et d'électricité.

Adopté à l'unanimité

21 - Amiens. Maison du Cil. Projet de construction de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI). 90, Grande rue du Petit Saint-Jean. Participation financière. Convention.

Les membres du conseil métropolitain ont pris acte du plan de financement concernant la construction de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI), situés 90, Grande rue du Petit Saint-Jean à Amiens par la Maison du CIL. La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole lui versera la somme de 144 000 € pour la réalisation de cette opération. La convention correspondante a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

22 - Longueau. ICF Habitat Nord-Est. Acquisition amélioration de 28 logements locatifs collectifs situés rue du Maréchal Foch. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

Il a été décidé d'accorder la garantie d'emprunt de la collectivité à hauteur de 100% dans le cadre du remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 833 226 €, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 28 logements collectifs sociaux (21 PLUS et 7 PLAI) situés rue du Maréchal Foch à Longueau, opération dont le coût total s'élève à 2 173 537 €.

Adopté à l'unanimité

23 - Appel à projets Fonds Social Européen 2018. Dispositif de la clause sociale. Demande de subvention.

Pour que le service emploi-insertion d'Amiens Métropole puisse bénéficier du Fonds Social Européen nécessaire au fonctionnement de ses activités liées à l'insertion des publics éloignés de l'emploi, notamment à travers le dispositif de la clause sociale, il a été décidé de solliciter une subvention du Conseil départemental en répondant à l'appel à projets que ce dernier a lancé sur la plateforme « Ma démarche FSE ». La candidature de la collectivité à cet appel à projets a été approuvée pour un montant total de 52 000 € de subvention FSE.

Adopté à l'unanimité

24 - Action logement d'intérêt communautaire. Contribution au FSL de la Somme. Année 2018. Convention.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, Amiens Métropole contribue annuellement au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin de soutenir le Département de la Somme dans son action en faveur du logement des personnes défavorisées. Il a été décidé de contribuer, d'une part, au FSL à hauteur de 45 000 € cette année, soit 50% du montant sollicité, et, d'autre part, au financement spécifique des demandes relatives aux impayés d'eau au Conseil Départemental de la Somme, à hauteur de 10 614 €. La convention actant les modalités de versement de ces subventions a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

25 - Association ADIL de la Somme. Action logement d'intérêt communautaire. Année 2018. Subvention. Convention.

Depuis 2009 Amiens Métropole soutient le travail de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL) pour son action menée en matière d'information, de conseil et d'orientation des habitants d'Amiens Métropole sur toutes les procédures et dispositifs existants dans le champ du logement et de l'habitat. Il a été décidé pour l'année 2018 de lui allouer une subvention de 29 552 € et d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

26 - Association AIVS 80. Action logement d'intérêt communautaire. Année 2018. Subvention. Convention.

Il a été décidé de soutenir l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) à hauteur de 50 500 € pour l'année 2018 afin d'encourager le travail qu'elle mène pour favoriser l'émergence de logements privés à loyers modérés sur le territoire. La convention correspondante a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

27- MLIFE du Grand Amiénois. Subvention. Année 2018. Convention.

Le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 898 € à la MLIFE, pour l'année 2018 a été approuvé ainsi que la convention correspondante que le président a été autorisé à signer.

Adopté à l'unanimité

28 PLIE d'Amiens Métropole. Réponse à l'appel à projets Fonds Social Européen 2018.

Pour que le PLIE puisse bénéficier du Fonds Social Européen nécessaire au fonctionnement de ses activités d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, il revient à la communauté d'agglomération Amiens Métropole de solliciter une subvention du Conseil départemental en répondant aux appels à projets que ce dernier lance sur la plateforme « Ma démarche FSE ».

La candidature d'Amiens Métropole pour les deux appels à projets suivants a été approuvée :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne, à travers l'opération « Suivi renforcé des parcours » ;
- Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.

Le président a été autorisé à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

29- Creuse. Rue du Bois. Aménagement d'une écluse en entrée de commune. Convention de fonds de concours.

Amiens Métropole a programmé en 2018 l'aménagement d'une écluse avec le prolongement de l'éclairage public sur la rue du Bois à Creuse pour un montant de 30 000 € TTC. Ce projet a été approuvé ainsi que la participation financière de la commune de Creuse d'un montant de 7 500 €. La convention de fonds de concours a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

30 - Dury et Salouël. Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens. Dossier d'enquête publique. Avis.

Lors du conseil métropolitain du 22 septembre 2016, une convention cadre à conclure avec le Conseil départemental de la Somme pour la création d'un barreau routier d'accès au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens a été approuvée. Celle-ci prévoit que la section entre le diffuseur de l'A29 et l'avenue Paul Claudel sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Somme pour un montant estimé à 7,9 M € TTC, avec un fonds de concours d'Amiens Métropole représentant 50% du montant HT de l'opération soit 3 291 667 € HT.

La réalisation de ce projet implique la conduite de plusieurs procédures appelant l'organisation d'une enquête publique unique qui se substitue aux enquêtes publiques préalables à l'autorisation environnementale du projet et à la déclaration d'utilité publique du projet, emportant approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dury, dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette enquête réalisée par l'Etat a eu lieu du lundi 11 juin 2018 au mercredi 11 juillet 2018 inclus sur le territoire des communes d'Amiens, Dury et Salouël. Un avis favorable a été émis et le président a été autorisé à signer tout acte se rapportant à ce projet.

Observations : Mme LEPRESLE, M. HUTIN ont voté contre.

MM. CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD) se sont abstenus.

Adopté

31- Pont-de-Metz. Aménagement de la Grande rue du Petit-Saint-Jean. Convention.

La communauté d'agglomération Amiens Métropole participe au financement des travaux d'aménagement de la Grande rue du Petit-Saint-Jean à Pont-de-Metz qui visent à restructurer en intégralité la chaussée et à aménager un cheminement pour les modes de déplacement doux. Il a été décidé d'approuver la participation financière d'Amiens Métropole qui s'élève à 188 674, 23 €, le montant global des travaux s'élevant à 452 818,14 € TTC.

La convention a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

32 - Demande de dérogation pour la réalisation de places pour personnes à mobilité réduite.

Pour se conformer à la réglementation en vigueur relative au stationnement des personnes à mobilité réduite, la collectivité doit réserver des emplacements matérialisés sur le domaine public. Toutefois, certaines emprises ne permettent pas techniquement d'aménager des emplacements réservés suivant les normes réglementaires. Une dérogation aux règles d'accessibilité peut donc être accordée. La sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées s'est prononcée favorablement le 12 octobre 2017 sur le principe de dérogation. Le conseil métropolitain a approuvé les principes dérogatoires de type 1 et 2 relatifs à l'aménagement des places réservées aux personnes à mobilité réduite.

Adopté à l'unanimité

33 - Aéroport de Glisy. Occupation temporaire du domaine public. Espace de restauration. Convention.

Suite à une procédure de consultation, la candidature de M. Letellier a été retenue afin de gérer l'espace de restauration de l'aéroport d'Amiens-Glisy. La convention d'occupation temporaire du domaine public a été approuvée par le conseil métropolitain. La redevance annuelle est composée, d'une part fixe de 12 000 €, et d'une part variable de 0,5% jusqu'à 400 000 € du chiffre d'affaires, 1% au-delà. Elle sera indexée pour la première année sur le dernier indice national du coût de la construction tel qu'il sera publié par l'INSEE à la date de notification de la convention d'occupation temporaire. Il a également été décidé d'autoriser le président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

34 - Aéroport de Glisy. Mise à disposition de la station de carburant JET A1. Société Sauter en parachute. Convention d'avitaillement.

La société Sauter en parachute organise des sauts en tandem notamment le weekend. Elle a donc besoin de s'approvisionner régulièrement en carburant, or le personnel de la station d'avitaillement n'est présent sur le site que du lundi au vendredi. Il a donc été décidé d'autoriser la société Sauter en parachute à utiliser la station de carburant JET A1 les weekends et d'approuver la convention précisant les modalités de cette utilisation.

Adopté à l'unanimité

35 - Aide à la création d'emplois. Société H ELEC CONFORT. Subvention. Convention.

La société H ELEC CONFORT SAS, dont l'enseigne commerciale est HO RENOVATION, a été créée en mai 2011, et est installée rue de l'Île mystérieuse à Boves. Depuis le 5 avril 2017, cette société, qui propose ses services dans le domaine de l'électricité, a prévu l'embauche de 20 salariés en Contrat à Durée Indéterminée représentant 20 Equivalents Temps Plein. Ces embauches s'effectueront sur un délai de 3 ans et seront maintenues pendant 2 ans minimum. Ce projet contribue à répondre aux enjeux en matière de création d'emplois sur le territoire d'Amiens Métropole. Conformément à la convention passée avec le Conseil Régional des Hauts-de-France en tant que chef de file en matière d'aides aux entreprises, le conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole a décidé d'accompagner cette création d'emplois en

approuvant le versement d'une subvention de 60 000 € à cette entreprise et en autorisant le président à signer la convention afférente.

Observations : Mmes LION LEC, BERGER et M. ANGER se sont abstenus.

Adopté

36 - Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises. Subventions. Conventions.

Lors du conseil métropolitain du 21 décembre 2017, la participation de la collectivité au financement des aides et régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France a été décidée. Le dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises a été mis en place pour soutenir les entreprises en les accompagnant dans leur projet d'investissement. C'est dans ce cadre que le conseil d'Amiens Métropole a décidé d'approuver le versement de subventions d'un montant total de 20 388 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Montant subvention accordée
SAS GALMOS – Mme Inès RICHER	4 228 €
SAS POSOS – M. Emmanuel BILBAUT	4 453 €
SARL ID-SIGN – M. Benjamin BOUDET	6 000 €
SARL L'EPICERIE – Mme Nathalie RUBIGNY	4 737 €
SAS JE MANGE EN LEADER – Mme Nadège PILAT	970 €
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS	20 388 €

Le président a été autorisé à signer les conventions correspondantes.

Observations : Mmes LION LEC, BERGER et M. ANGER se sont abstenus.

Adopté

37 - Amiens BHNS. Commission d'indemnisation. SARL DUVAL FLEURS, SARL L'AMPHY, SARL LE NEMO, SARL OLPP et SARL CDJL. Protocoles transactionnels.

La réalisation des travaux d'aménagement du réseau du BHNS a entraîné des baisses de recettes et des difficultés économiques pour certaines entreprises malgré toutes les précautions mises en œuvre pour minimiser l'impact économique. Face à cette situation exceptionnelle, pour limiter au maximum ces difficultés et apporter un soutien à ces entreprises, la collectivité a mis en place une commission d'indemnisation afin de faciliter la prise en charge amiable des dommages économiques potentiels.

Le 28 mai 2018, la commission d'indemnisation s'est réunie et a émis un avis favorable sur l'indemnisation de :

- la SARL DUVAL FLEURS, Rue du Général Leclerc à Amiens, à hauteur de 7 500 € ;
- la SARL L'AMPHY, Rue des Francs Muriers à Amiens, à hauteur de 9 875 € ;
- la SARL LE NEMO, Rue des Francs Muriers également, à hauteur de 15 600 € ;
- la SARL OLPP (PAO Publicité), Rue des Augustins à Amiens, à hauteur de 5 700 € ;
- et la SARL CDJL (Au Temps de Maman), Place Parmentier à Amiens, à hauteur de 34 280 €.

Le conseil métropolitain a approuvé le versement des indemnités précitées en réparation des préjudices subis et a autorisé le président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces entreprises.

Adopté à l'unanimité

38 - Amiens BHNS. Renforcement de la communication et des animations pendant les travaux de réaménagement Dessine moi ma ville. Association des Commerçants du Quartier des Halles. Fédération des Commerçants du Centre-Ville. Subventions. Conventions.

Concernant les travaux d'aménagements urbains et du BHNS, et afin de soutenir les commerçants du quartier des Halles et du centre-ville pour promouvoir leur activité commerciale, il a été décidé d'accorder une subvention de 10 000 € à l'Association des Commerçants du Quartier des Halles et une subvention de 25 370 € à la Fédération des Associations des commerçants du Centre-Ville. Le président a été autorisé à signer les conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

39 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2018. 3^{ème} répartition. Convention.

Amiens Métropole soutient les projets liés à l'enseignement supérieur ainsi que les manifestations scientifiques. C'est pourquoi il a été décidé d'approuver la troisième répartition au titre de l'année 2018 des subventions allouées à l'UPJV pour un montant de 3 000 € pour l'organisation du festival "FESTITUDE" et 1 500 € pour le projet "RESUS", soit au total 4 500 €.

Le président a été autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

40 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Quai de l'Innovation. La Tech Amiénoise. Développement de la cantine numérique. Subvention. Période 2018-2019. Convention.

Amiens Métropole a adopté le 20 novembre 2014 le Pacte pour l'Emploi et l'Innovation. C'est dans ce contexte qu'a été conçu le Schéma Urbain de l'Innovation. Par suite, « La Tech Amiénoise » a travaillé, au déploiement d'une cantine numérique, aujourd'hui en fonctionnement, au sein du Quai de l'Innovation. La précédente convention s'achevant au 30 juin 2018 et afin de réaliser divers objectifs, une subvention de 150 000 € sur la période allant de juillet 2018 à décembre 2019 lui a été attribuée. Par ailleurs la convention de partenariat a été approuvée et le président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

41 - Quai de l'Innovation. Espace Somme. Avenant au bail civil de la Tech Amiénoise #LTA.

Un bail a été consenti en 2016 au profit de l'association « La Tech Amiénoise » afin de mettre à sa disposition différentes surfaces situées au rez-de-chaussée de l'immeuble Espace Somme. L'objectif est de créer une Cantine Numérique, pour favoriser la rencontre des talents, des scientifiques, des autodidactes dans des disciplines variées ayant pour point commun le numérique. Depuis des travaux ont eu lieu, il a donc été décidé d'approuver l'avenant prenant acte de la modification du bail afin de prendre en compte la nouvelle superficie du lieu. Le loyer a également été modifié, il s'élève désormais à :

- l'euro symbolique la première année
- 11 471 € la 2^{ème} année, soit 1/3 de la valeur locative
- 22 943 € la 3^{ème} année, soit 2/3 de la valeur locative
- 34 414 € la 4^{ème} année

Le président a été autorisé à signer ledit bail.

Adopté à l'unanimité

42 - Amiens. BHNS. Acquisition et gestion d'abris voyageurs. Conventions.

Chaque commune où passera le réseau de proximité et/ou des bus à haut niveau de service devra disposer d'abris voyageurs. Amiens Métropole ne détenant pas la compétence en la matière, il a été décidé qu'elle acquerrait les abris voyageurs pour ensuite les mettre à la disposition des communes. Elle choisira leur implantation et en assurera la gestion et l'entretien via le prestataire de son choix. Certaines communes sont concernées au titre des réseaux de BHNS et de proximité, tandis que d'autres le sont uniquement au titre du réseau de proximité.

Les conventions à intervenir avec les communes ont été approuvées et le président a été autorisé à signer les dites conventions.

Observations : M. HUTIN, Mme LEPRESLE, MM. CARDON, LESSARD, Mme ANNOOT (pouvoir à M. Lessard) se sont abstenus.

Adopté

43 - Amiens. Construction de la future médiathèque Ouest à Étouvie. Recherche de financements. Autorisations administratives.

Amiens Métropole a pour objectif de créer un véritable réseau des bibliothèques sur son territoire, en développant une structure d'appui forte et moderne dans ses différents secteurs. C'est pourquoi, la nouvelle médiathèque du secteur Ouest a vocation à être implantée sur le quartier Étouvie, Esplanade de Bourgogne. Cet équipement sera doté d'une offre numérique ambitieuse et sera adapté à l'évolution des usages des publics. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 4,3 M € TTC. Les travaux seront lancés mi-2020 pour une livraison de l'équipement estimée à fin 2021.

Le président a été autorisé à déposer une demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels et à signer tous les actes et autorisations d'urbanisme nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité

44 - Implantation de Boîtes à Lire dans les communes de la métropole. Conventions de partenariat.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la collectivité va implanter 15 nouvelles boîtes à Lire à Amiens et dans les communes de la métropole, qui s'ajouteront aux 25 déjà installées. Ceci permettra d'amener la lecture aux habitants et de renforcer la présence du livre dans une dynamique de partage et d'échange.

Les conventions de partenariat à intervenir avec les communes de Poulainville, Bertangles, Remiencourt, Bovelles, Salouël, Blangy-Tronville, Estrées-sur-Noye, Rivery, et Saint-Saufieu, et l'avenant à intervenir avec la commune de Longueau ont été approuvés. Ils visent à définir les modalités d'implantation des boîtes à Lire. Le président a été autorisé à les signer.

Le coût de ce projet est de 14 250 € pour 2018. Cette somme comprend l'acquisition de 25 boîtes à lire dont 15 seront implantées en 2018 et 10 en 2019.

Adopté à l'unanimité

45 - Association des Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages et la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Festival "Art, Villes et Paysage". Année 2018. Convention.

Amiens Métropole souhaite apporter son concours au festival « Art, Villes et paysage » qui se tient du 9 juin au 21 octobre 2018. Depuis 2010, cette manifestation invite de jeunes artistes paysagistes et plasticiens à intervenir dans les hortillonnages. Initialement portée par la Maison de la Culture d'Amiens, elle l'est aujourd'hui par l'association Jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages, en partenariat avec la collectivité.

Le versement d'une subvention de 105 700 € au profit de cette association a été décidé lors de la séance du 15 mars 2018. Le conseil communautaire a approuvé la convention à intervenir dont l'objet est de fixer les modalités de réalisation de ce festival, et a autorisé le président à la signer.

Adopté à l'unanimité

46 - Bibliothèques. Adhésion au Réseau Carel. Année 2018

Le conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole a décidé d'adhérer au réseau Carel dont le but est de répertorier des ressources intéressantes pour les bibliothèques territoriales et de négocier des tarifs préférentiels pour les adhérents. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 50 €. Le président a été autorisé à signer tout acte se rapportant à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

47- Conservatoire à Rayonnement Régional. Demandes de subventions de fonctionnement auprès de la DRAC des Hauts de France. Année 2018.

Dans le cadre des actions menées par le Conservatoire à Rayonnement Régional, le président d'Amiens Métropole a été autorisé à solliciter auprès de l'Etat - D.R.A.C. des Hauts de France, les financements suivants pour l'année 2018:

- 118 000 € au titre du fonctionnement du CRR ;
- 120 000 € au titre de la continuité pédagogique et du développement des réseaux ;
- 16 095 € pour la mise en place des Diplômes d'Etudes Musicales, Théâtrales et Chorégraphiques ;

- 40 000 € pour la mise en œuvre du programme d'actions éducatives et culturelles du CRR.

Adopté à l'unanimité

48 - Parc zoologique d'Amiens. Réaménagement et développement. Déclaration d'intérêt communautaire du Pavillon Bleu.

Le parc zoologique d'Amiens a été déclaré d'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels. Le projet de réaménagement et de développement du parc prévoit d'intégrer le bâtiment dit « Pavillon Bleu » dans son périmètre pour y aménager un restaurant. Ce bâtiment fera partie intégrante du futur zoo, il a donc été déclaré d'intérêt communautaire et a été intégré dans le périmètre du parc zoologique. Le président a été autorisé à entreprendre toutes les démarches administratives et financières relatives à cette prise de maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

49 - Parcours Jeune Création, 1^{ère} édition « Arts, territoires et mutations »

La première édition du parcours d'art contemporain a pour thème « Arts, territoires et mutations » et se tiendra dans la métropole amiénoise du 17 novembre au 19 décembre 2018 permettant ainsi de découvrir le travail de jeunes créateurs implantés dans les Hauts-de-France. Des stages seront organisés ainsi que des ateliers et une commande publique menée par l'artothèque permettra de découvrir une création artistique éphémère et duplicable. Par ailleurs le catalogue qui sera édité ainsi que l'affiche de l'évènement seront réalisés par un étudiant de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Amiens. Le plan de communication sera géré par Amiens Métropole. Il a été décidé dans le cadre de cette action, d'autoriser le président à solliciter, auprès de la DRAC Hauts-de-France et de la Région Hauts-de-France, les subventions qui pourraient être obtenues afin de mettre en œuvre ce projet. Le président a été autorisé à signer tous les actes se rapportant au projet.

Adopté à l'unanimité

50 - Amiens. Gymnase Beaumarchais. Travaux de ravalement des façades extérieures. Autorisations administratives.

Le président a été autorisé à déposer toutes les demandes administratives nécessaires aux travaux de ravalement des 4 façades du gymnase Beaumarchais à Amiens et à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

51 - Amiens. Gymnase Pigeonnier. Travaux de mise aux normes des portes de sorties de secours et mise en place d'une clôture barreaudée sur l'entrée du gymnase. Autorisations administratives.

Pour éviter les dégradations, la collectivité entend mettre en place une clôture barreaudée devant l'entrée principale du gymnase Pigeonnier, rue Winston Churchill à Amiens, et remplacer deux portes de sortie de secours vétustes donnant à l'arrière et

ouvrant vers l'extérieur.

Il a donc été décidé d'autoriser le président à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

52 - CCAS d'Amiens. Noël solidarité 2018. Gratuité des équipements sportifs pour les bénéficiaires du dispositif.

La gratuité d'accès aux piscines VALLEREY, NAUTILUS, COLISEUM, et à la patinoire du COLISEUM, a été reconduite pour les enfants de 3 à 14 ans bénéficiaires de l'opération « Noël Solidarité 2018 » mise en œuvre par les communes d'Amiens Métropole et pour leur parent accompagnant.

Adopté à l'unanimité

53 - Sport Nautique d'Amiens. Convention pluriannuelle 2018-2020. Année 2018. Subvention.

Dans le cadre du projet sportif métropolitain la convention pluriannuelle à intervenir avec l'association sport nautique d'Amiens a été approuvée. Une subvention de 35 000 € lui sera versée. Le président a été autorisé à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

54 - Longueau. Requalification du terrain stabilisé en terrain synthétique du stade. Demande de subventions.

Le projet de requalification du terrain stabilisé du stade de Longueau en terrain synthétique a été approuvé par le conseil communautaire. Cette opération permettra un classement 4 de la Fédération Française de Football. Les travaux, qui prévoient également la pose de clôtures et de pare-ballons, sont programmés à l'été 2018. Leur coût global est estimé à 800 000 € TTC (soit 666 667 € HT).

Le président a été autorisé à solliciter l'aide de tous les partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Adopté à l'unanimité

55 - Amiens. Création d'un local de stockage attenant au Gymnase ELBEUF, situé Rue Louis Antoine de Saint-Just. Autorisations Administratives.

Le Président a été autorisé à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la création d'un local de rangement de moins de 20 m², attenant au gymnase Elbeuf situé rue Antoine de Saint-Just à Amiens, afin d'améliorer les conditions de stockage du matériel.

Adopté à l'unanimité

56 - Questions orale / Vœu.

En l'absence de question orale et de vœu, le président a rappelé que la prochaine séance se tiendra le 20 septembre 2018 en salle des assemblées.

La séance a été levée à 20 H 34.

Le président



Alain GEST

